



Catastrophe Naturelle 2026

Chers Administrés,

Il est possible que durant la période estivale 2026, vos habitations, bâtiments et autres infrastructures aient subi des dégâts suite à la sécheresse.

Si tel est le cas, nous vous invitons à venir déposer en mairie, avant le 15 décembre 2026, un dossier papier comprenant :

- un courrier avec vos coordonnées et un bref descriptif des dommages subis,
- quelques photos des dégâts.

Ce, afin que la commune puisse appuyer à l'aide de vos déclarations, le dossier de demande communale de l'état de catastrophe naturelle.